

## SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	PAGES 2 A 5
DATES A VENIR	PAGE 6

*Bonne lecture*

## ***ELECTIONS EUROPEENNES***

***26 MAI 2019***



*Voir informations p.5*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe réseau de chaleur présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

**COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

Après examen du Compte Administratif 2018 et vérification conforme du Compte de Gestion 2018 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 111 653,36 € et un excédent d'investissement de 168 186,90 €,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2019.

**BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

Le Budget Primitif 2019 est voté à l'unanimité selon la balance suivante :

<b>BUDGET PRIMITIF 2019 RESEAU DE CHALEUR</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>276 000.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>276 000.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>690 000.00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>690 000.00</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE FORET**

L'assemblée à l'unanimité, décide d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Forêt présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

**COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE FORET**

Après examen du Compte Administratif 2018 et

vérification conforme du Compte de Gestion 2018 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE FORET**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 5 908.19 €.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ce montant au Budget Primitif 2019.

**BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET FORET**

Le Budget Primitif 2019 est voté à l'unanimité selon la balance suivante :

<b>BUDGET PRIMITIF 2019 FORET</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>53 000.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>53 000.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES ET DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL SAINT MORAND D'ALTKIRCH**

Le Maire rappelle le projet de fermeture qui menace la maternité de l'Hôpital Saint Morand d'Altkirch ainsi que la disparition annoncée du service d'urgences de l'établissement.

Afin de préserver ces services sur notre territoire, le conseil municipal après délibération prend la motion suivante :

Nous, élus du conseil municipal, particulièrement attachés au maintien des services publics sur notre territoire, demandons à l'Agence Régionale de Santé de surseoir à ces décisions.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien de soins de proximité et de qualité pour toutes les femmes, tous les hommes et les enfants de notre territoire, à la préservation du caractère inconditionnel de l'accès aux soins pour tous et enfin à l'égalité d'accès au service public.

Diriger les malades et les femmes enceintes vers les grands centres hospitaliers mulhousiens, d'ores et déjà surchargés, mettrait en péril ces droits fondamentaux et accentuerait encore la désertification médicale de nos territoires ruraux.

**APPROBATION DES STATUTS DU SIGFRA**

Les changements apportés aux statuts sont les suivants :

La mission de la commercialisation des bois est confiée à l'ONF,

Le Syndicat assurera uniquement la Gestion de la main-d'œuvre,

Les modalités de calcul de participation annuelle au SIGFRA sont modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tel qu'approuvés par le Comité Syndical du 7 novembre 2018.

**APPROBATION DES STATUTS DE L'EPAGE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts, adoptant l'entrée à l'EPAGE Largue de la commune de LEVONCOURT, et entérinant les modifications statutaires présentées.

**BILANS FORESTIERS**

Les bilans forestiers sur les 10 dernières années des deux forêts communales sont présentés aux membres pour information.

**TRES HAUT DEBIT (THD) - APPROBATION REPARTITION DES COUTS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ENTRE LA CCSAL ET LES COMMUNES MEMBRES PAR FONDS DE CONCOURS**

Le Maire expose au Conseil municipal l'adoption conjointe entre la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 30 mars 2012 d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Ce schéma a abouti en décembre 2015 à la signature du contrat de délégation de service public avec la société Rosace d'Entzheim.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire le 20 septembre 2018, de répartir les coûts du déploiement de la fibre optique avec les Communes membres de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;

La Communauté de Communes contractualiserait avec la Région Grand Est pour le financement de l'opération, les Communes membres versant à la Communauté de Communes un fonds de concours de 50% du montant du coût du déploiement de leurs Communes respectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le montant de la participation financière de la Commune représentant 50%, selon le tableau de répartition des coûts de déploiement de la fibre optique tel qu'annexé ;
- **PREND ACTE** que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sera le seul contractant avec la Région Grand Est et procèdera au versement des

- fonds auprès de celle-ci en fonction de l'échéancier convenu ;

• **APPROUVE** la Convention régissant les modalités de participation et de versement de la Commune à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;

• **AUTORISE** le Maire à signer la Convention avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que tous documents y afférents ;

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose de prendre une convention de mise à disposition de personnel afin que le personnel, embauchée par le SIAEP, puisse effectuer des heures au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BERNWILLER, à l'unanimité approuve cette convention à passer entre la commune et le SIAEP.

**ONF : ETAT D'ASSIETTE 2020 – FORET D'AMMERTZWILLER**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les états d'assiette.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée ACCEPTE, à l'unanimité, les états prévisionnels.

**COMMUNICATION DE DECISION**

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE\_2018\_005 attribuant le lot chaufferie pour la création d'une chaufferie communale au miscanthus à Bernwiller à l'entreprise HUG Fluides pour un montant de 220 000,00 € H.T.

**CLUB VOSGIEN – BALISAGE CIRCUIT PEDESTRE**

M. HELGEN Léonard présente la proposition de balisage de circuit pédestre du Club Vosgien de Guewenheim sur Bernwiller.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuve le circuit pédestre proposé par le Club Vosgien de Guewenheim ainsi que son balisage.

**DIVERS****Communication**

-DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : ventes propriétés sise :

- 24 rue Louis Werner
- 6 rue des Champs
- 2 rue des Fleurs
- 5A rue Jean-Jacques Henner

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GENERAL**

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget Général de la Commune présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

**COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET GENERAL**

Après examen du Compte Administratif 2018 et vérification conforme du Compte de Gestion 2018 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET GENERAL**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 704 838,73 € et un déficit d'investissement de 164 138.61 € l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2019.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chaque taxe locale directe, le Conseil Municipal décide de retenir, à l'unanimité, les taux unifiés suivants :

-	<b>TH 14,92</b>	<b>220 000</b>
-	<b>FB 11,10</b>	<b>96 000</b>
-	<b>FNB 60,77</b>	<b>30 000</b>

Le coefficient de variation proportionnelle retenu est de 1,000000.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations, tel que prévu par le tableau des subventions joint au BP 2019.

**BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET GENERAL**

Le Budget Primitif 2019 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

<b>BUDGET PRIMITIF GENERAL 2019</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 185 000.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 185 000.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 496 500.00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 496 500.00</b>

**ONF : APPROBATION PROGRAMME D' ACTIONS 2019 – FORET AMMERTZWILLER**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019 pour la forêt d'Ammertzwiller.

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée décide, d'accepter le programme d'actions pour 2019 pour un montant de 6 499 € HT.

**ONF : APPROBATION PROGRAMME D' ACTIONS 2019 – FORET BERNWILLER**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019 pour la forêt de Bernwiller.

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée décide, d'accepter le programme d'actions pour 2019 pour un montant de 2 159.00 € HT.

**MOTION DE SOUTIEN POUR LE DESTOCKAGE INTEGRAL DES DECHETS ULTIMES DE STOCAMINE**

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la motion présentée.

**CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront prendre effet au 1er janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**TRAVAUX DE CHAUFFERIE BERNWILLER : AVENANT**

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°17 concernant les travaux de construction de la nouvelle chaufferie à Bernwiller a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°17 : Entreprise KOERPER

Montant du marché : 13 400.00 H.T.

Montant de l'avenant : 3 640.00 H.T.

Nouveau montant du marché : 17 040.00 H.T.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 27.16%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter cet avenant.

**FIXATION PARTICIPATION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la fusion des communes d'Ammertwiller et de Bernwiller, le siège du SIAEP est établi dans les locaux de la Mairie de Bernwiller.

Il propose à l'assemblée de mettre en place une convention d'utilisation desdits locaux entre le SIAEP et la mairie de Bernwiller et de fixer à 650 € le montant de la redevance mensuelle.

La convention prend effet au 01 janvier 2019 et pourra être reconduite tacitement chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention aux conditions précitées.

**DIVERS**

Transfert eau COMCOM

---

Elections européennes  
26 mai 2019

Une réforme de la gestion des listes électorales a eu lieu cette année avec la création du REU (Répertoire Unique Electoral).

Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale courant du mois d'avril. Merci de bien vouloir vérifier les données qui y sont reportées (nom, prénoms, adresse et bureau de vote). Si toutefois vous ne deviez pas la recevoir merci de vous faire connaître en mairie afin de vérifier votre inscription.

Vous pouvez également vérifier votre inscription en vous connectant au site internet ci-dessous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

**Bureau de vote :**

Bureau n°1 (Ammertwiller) : exceptionnellement le bureau de vote se tiendra au presbytère – 4, rue de l'Eglise

Bureau n°2 (Bernwiller) : salle de motricité de l'école – 1, rue des Seigneurs



## DATES A RETENIR



### PIQUE NIQUE

Le 19 mai, plateau sportif Ammertzwiller

---



### INAUGURATION VERGER CONSERVATOIRE

Le 25 mai à 10h00

---



### ESELFASCHT

Les 15 & 16 juin

---



### MARCHE PRIANTE

Le 23 juin  
Au départ de Balschwiller

---



### RANDO VVT & PEDESTRE

Le 30 juin

---



### FETE DE LA MOISSON

Le 18 août

---



### ALTABURAFASCHT

Les 7 & 8 septembre

---



### AMM'RUN

Nous rappelons le nouvel horaire du rassemblement des joggeurs de la nouvelle commune. Cet horaire est 18h50 pour un départ 19h devant le presbytère d'Ammertzwiller tous les mercredis. (prévoir 1h)  
Pour les personnes intéressées pour des sorties longues (2h et plus) rendez-vous dimanche matin 9h30 devant le presbytère d'Ammertzwiller.

---

**ATELIER NA – tél. : 06 33 12 26 12/06 24 60 12 38**

Facebook : @maisonsfaitquoi – site internet : maisonsfaitquoi.wordpress.com

Email : maisonsfaitquoi@gmail.com

---

**Commune de Bernwiller**

**2, rue de l'École**

**Ammertzwiller**

**68210 BERNWILLER**

Heures d'ouverture au public :

mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : [bernwiller@orange.fr](mailto:bernwiller@orange.fr) – Site internet de la commune : [Ammertzwiller-Bernwiller.fr](http://Ammertzwiller-Bernwiller.fr)